

**CATEGORIE D'ANNONCE : CONCESSION (OU DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)  
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
SERVICE DE L'EAU POTABLE  
AVIS RECTIFICATIF du 17/06/2020**

**Dénomination, correspondant et adresse de l'autorité concédante :** Communauté de Communes du Pays Foyen - Madame/Monsieur la/le Président(e) - 2, avenue Georges Clemenceau, BP 74, 33 220 PINEUILH - Tél : 05 57 46 20 58 - Courriel : [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

**Nature de l'autorité concédante :** Établissement public de coopération intercommunale

**Objet de la délégation de service public :** Concession (ou délégation du service public) de l'eau potable des 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen (Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, La Roquille, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Ligeux, Listrac-De-Durèze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-De-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Sainte-Foy-La-Grande, Saint-Philippe-Du-Seignal et Saint-Quentin-De-Caplong), attribuée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L. 3000-1 et suivants du Code de la Commande Publique

**Caractéristiques principales de la concession :**

Durée du contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou à sa date de notification si postérieure, jusqu'au 31 décembre 2030 en offre de base et jusqu'au 31 décembre 2032 en variante obligatoire.

Afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire en cours, les points suivants sont modifiés :

**La date limite de réception des candidatures et des offres prévue le 16 juillet 2020 à 12h00, est reportée au vendredi 4 septembre 2020 à 12h00.**